



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2022**

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. SCHEUER Marc, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: Mme TRITSCHLER Patricia,

Membres absents non excusés ---

Pouvoirs: Mme TRITSCHLER à M. WEBER

Date de la convocation: 1^{er} septembre 2022

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. Marc SCHEUER

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 JUILLET 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption de la parcelle (1)/67, section 5, Rue de la Forêt Renonciation à la préemption de la parcelle	5 août 2022 5 août 2022

	(2)/67, section 5, Rue de la Forêt Renonciation à la préemption de la parcelle	5 août 2022
	(3)/67, section 5, Rue de la Forêt Renonciation à la préemption de la parcelle	5 août 2022
	(5)/67, section 5, Rue de la Forêt Renonciation à la préemption de la parcelle	5 août 2022
	(7)/67, section 5, Rue de la Forêt Renonciation à la préemption des parcelles (8)/67 et (14)/67, section 5, Rue de la Forêt	5 août 2022
	Renonciation à la préemption des parcelles (9)/67 et (14)/67, section 5, Rue de la Forêt	5 août 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle (11)/67, section 5, Rue de la Forêt	5 août 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle (12)/67, section 5, Rue de la Forêt	5 août 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle (13)/67, section 5, Rue de la Forêt	5 août 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle (15)/67, section 5, Rue de la Forêt	5 août 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle (16)/67, section 5, Rue de la Forêt	5 août 2022
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur LAPP a démissionné de ses fonctions d'adjoint à compter du 5 août 2022 et de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 1^{er} septembre 2022. Il convient de ce fait de le remplacer dans ses différents mandats et fonctions.

Le Conseil Municipal désigne en conséquence:

- 2^{ème} Adjoint: Monsieur Laurent DEUTSCH
- Délégué de la Commune auprès du SDEA: Monsieur Laurent DEUTSCH
- Délégué suppléant de la Commune auprès de l'Association Foncière de la Vallée de la Sauer: Monsieur Patrice RITTER
- Commission Consultative de la Chasse Communale: Monsieur Laurent DEUTSCH
- Correspondant Défense: Madame Christiane BUFF
- Commission d'Appel d'Offres: Monsieur Marc SCHEUER
- Commission travaux: Monsieur Laurent DEUTSCH

DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient de modifier le budget pour tenir compte:

- de la régularisation de l'imputation de la DSIL perçue pour l'école (en 2021 et pour 2022)
- de la vente des terrains communaux à la Foncière du Rhin.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante:

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- | | |
|---|-------------|
| - Article 024 – produit des cessions | 21.840,00 |
| - Article 1331 – dotation d'équipement des territoires ruraux | - 36.960,00 |
| - Article 1347 – dotation de soutien à l'investissement local | 52.800,00 |

- Article 021 – virement de la section de fonctionnement	- 8.000,00
<i>Total recettes d'investissement</i>	29.680,00

Dépenses

- Article 1337 - dotation de soutien à l'investissement local	15.840,00
- Article 21312 – bâtiments scolaires	13.840,00
<i>Total dépenses d'investissement</i>	29.680,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Article 023 – virement à la section d'investissement	- 8.000,00
- Article 615221 – entretien et réparation bâtiments publics	3.500,00
- Article 615231 – entretien et réparation voiries	4.500,00
<i>Total dépenses d'investissement</i>	00,00

FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL

Suite au départ de l'ancien locataire et des travaux de rénovation du logement, il convient de fixer un nouveau loyer.

Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel à 600 €, les charges locatives étant payées selon les relevés effectués en juin et en décembre.

REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR COMMUN DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – SDIRVE – A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD: MISSION CONFIEE AU PETR DE L'ALSACE DU NORD

Le Conseil Municipal décide de confier au PETR de l'Alsace du Nord la mission d'élaborer un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques – SDIRVE – à l'échelle de l'Alsace du Nord afin de définir les besoins en matières de bornes de recharge des véhicules électriques.

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente la rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement. Les conseillers en prennent acte.

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Madame le Maire présente la rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public du Grand Cycle de l'Eau. Les conseillers en prennent acte.

DIVERS

- Recherche de gîtes géothermiques

La société Lithium de France va procéder dans les prochaines semaines à une campagne d'exploration par acquisition sismique en forêt et dans certaines rues. Une réunion d'information est prévue le 10 septembre.

➤ **Collecte de déchets alimentaires**

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire impose aux collectivités de collecter les déchets alimentaires à compter du 1er janvier 2024. Le SMICTOM mettra en place des conteneurs pour un apport volontaire. Au minimum 1 emplacement devra être proposé dans la Commune, sachant que cet emplacement devra répondre à plusieurs critères. Le seul emplacement envisageable serait sur la Place de la Mairie, dans le prolongement des conteneurs existants.

➤ **Lotissement La Prairie II**

La plupart des lots sont vendus. La Foncière du Rhin a déposé un dossier complémentaire au titre la loi sur l'eau. Electricité de Strasbourg va enlever les poteaux électriques sur les parcelles empêchant la poursuite des travaux. Le chantier reprendra autour du 20 septembre pour ne plus s'arrêter.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Chasse*

Des coups de feu étant entendu en forêt le soir, Monsieur RITTER rappelle que la chasse est autorisée une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

⇒ *Circulation routière*

Le Conseil Municipal dénonce l'importante circulation et le non-respect des déviations lors des travaux sur la RD 263.

⇒ *Sécheresse*

Les restrictions liées à l'état de sécheresse sont toujours applicables à BIBLISHEIM.

⇒ *Antenne-relais*

Les propriétaires du bâtiment retenu pour l'installation d'une antenne-relais se sont finalement désistés. uLe projet est en conséquence au point mort.

Fin de la réunion : 21 H 10

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES